
JOURNAL GÉNÉRAL DE FRANCE.

Du Mardi 15 Mai 1792.

NOUVELLES.

Vienne, 1^{er} mai.

A PEINE notre cour a été instruite de la déclaration de guerre « faite au nom du roi des Français par l'assemblée nationale au roi de Hongrie et de Bohême », que deux couriers ont été expédiés sur le champ, l'un pour Berlin, l'autre pour Saint-Petersbourg. Plusieurs autres ensuite ont été dépêchés pour les différentes provinces. On va mettre la plus grande activité dans les préparatifs de guerre, dans la levée et la marche des troupes destinées à joindre celles qui sont sur les frontières de France.

Le 24 avril les états d'Autriche ont prêté le serment avec les cérémonies accoutumées. Il y avoit une foule immense, et le ciel a retenti des cris mille fois répétés : VIVE FRANÇOIS. Après le discours du grand chancelier, le roi a dit : les états ici présents viennent d'apprendre qu'elles sont mes intentions : je confirme leurs droits et privilèges, je ne doute point qu'ils ne soient soumis et fidèles comme ils l'ont été jusqu'ici. On a frappé des médailles d'or et d'argent, à l'occasion de cette prestation de serment par les états.

— Il paroît que la conspiration contre le roi de Hongrie n'a pas existé, quoique plusieurs feuilles publiques estimées en ayant rapporté les détails ; elles ont même cité à l'appui de cette nouvelle, une note officielle, envoyée à l'électeur de Mayence, par le comte de Francheinstein son ministre à Vienne. Les lettres de Vienne de la plus fraîche date n'en parlent pas.

De Londres, le 8 mai 1792.

Personne n'a été surpris ici d'apprendre la

double défaite devant Tournay et Mons. On s'attendoit que des soldats devenus *logtciens*, et se croyant les égaux de leurs chefs, reculeroient en voyant des troupes disciplinées et accoutumées à la victoire, parce qu'elles sont accoutumées à l'obéissance ; mais ce qui a causé un cri général d'exécration contre les principes à la fois monstrueux et modernes des Français, ce sont les crimes affreux, abominables dont Lille a été le théâtre.

Les premières nouvelles de la défaite sont parvenues à M. Pitt, pendant la séance des communes ; après avoir lu la lettre qui contenoit les horribles détails du massacre du général Dillon, etc., il l'a passée à mylord Monington, en disant : « Vous y verrez le carnage que l'hydre de la révolte vient de faire chez un peuple dont cette isle n'est pas encore assez éloignée. »

Le club de Sheridan paroît comme frappé de la foudre ; déjà il commence à avoir des doutes sur la réussite de son système destructeur ; il voit que les Français perdent tous les jours dans l'opinion publique, et que les Anglais, aidés de leurs *gros bon sens*, ne seront pas d'avis de se jeter dans le précipice, où on veut les entraîner par esprit de philosophie.

M^{me} de Genlis veut absolument que M^{lle} d'Orléans soit présentée à la cour de Saint-James. Dernièrement elle a prié une certaine duchesse d'en obtenir la permission ; la protectrice de M^{me} de Genlis en a effectivement parlé à la reine. « Dites-lui, a répondu sa majesté, que vous n'avez pas osé me le demander ; dites-lui bien que vous ne l'avez pas osé. »

M. Fox ne sera pas du club réformateur ; on sait que ses principes sont ceux d'un

véritable Anglais , d'un homme d'honneur , et qu'il est incapable d'une lâcheté.

Notre langue vient d'être enrichie d'un nouveau verbe , *to dillonise* , qui signifie *massacrer philosophiquement* ; nous vous sommes en outre redevables de *to brissote* , qui est le synonyme de *voler un ami* , et du verbe , *to jacobine* , qui signifie *faire tout le mal possible par pur patriotisme*.

Gèneve , le 6 mai. La Suisse vient de fixer une diète à dimanche prochain , 13 de ce mois , pour aviser au parti qu'elle prendra relativement aux affaires de France.

L'état de Soleure a envoyé des troupes sur la frontière , avec 18 pièces de canon.

L'île de Corse n'a pas été préservée par la mer des troubles qui déchirent la France. Il vient de s'y manifester une insurrection des plus violentes ; la loi martiale a été proclamée , les gardes nationaux ont fait feu sur les mutins , plusieurs ont été tués. Nous ne connoissons pas encore tous les détails.

P A R I S.

Bien des personnes croient et nous croyons nous-mêmes que c'est une absurdité de penser que M. Luckner a été mandé à Paris de Strasbourg , où , comme on en peut juger par la lettre de M. Dietrich , sa présence est plus nécessaire que jamais , et qu'il se rend à Valenciennes pour rétablir l'ordre dans l'armée de M. Rochambeau (pour qui une pareille mission est une injure) , et en même temps qu'il va supplier ce général de retirer sa démission , et de le prendre pour son aide-de-camp. Tout cela , dit-on , n'est qu'une ruse de guerre pour cacher un projet d'attaque sur Mons , qui doit s'effectuer dans le courant de cette semaine , par M. Luckner , à la tête de 50 mille hommes , dont une forte partie sera prise dans l'armée de M. de Lafayette. On conjecture qu'on fera en même temps une fausse attaque sur Tournay.

Deux motifs peuvent déterminer cette mesure. Le premier est la nécessité : l'armée est dans la disette la plus extrême des choses les plus nécessaires , et ne peut plus subsister en deçà des frontières. Le second est l'opinion où l'on est que les troupes Autrichiennes n'étant pas encore arrivées , le moment est favorable pour tenter un coup de main , dont le succès paroît infaillible. On

se flatte d'ailleurs , par le moyen des intelligences que l'on entretient avec plus d'activité que jamais , qu'aussitôt que les troupes Françaises auront le pied dans une ville de la domination Autrichienne , l'insurrection éclatera et se propagera de ville en ville à mesure que les troupes Françaises gagneront pays.

Il paroît certain que ce projet avoit été proposé à M. de Grave , il y a huit jours ; celui-ci dégoûté des entreprises hasardeuses , a refusé de prendre celle-ci sous sa responsabilité , et c'est ce qui l'a déterminé à céder sa place à un plus hardi. L'événement justifiera ou renversera nos conjectures.

J A C O B I N S.

SUITE DE L'ORGIE DU 10 MAI.

M. Lecointre , tenant la sonnette.

M. ***. Voici , messieurs , l'exposé de quelques faits qu'il est bon de vous faire connoître : la lecture de la lettre que j'ai écrite au roi et de la réponse qui m'a été faite , remplira mon objet , et suppléera à toutes réflexions. Voici la lettre que j'ai envoyée au pouvoir exécutif :

« Sire , je n'examinerai pas si vous aviez donné ordre d'empêcher les citoyens , armés de cannes , d'entrer aux Tuileries. Il me suffit de vous dire que , m'étant présenté pour me rendre à l'assemblée nationale , un de vos gardes m'a dit que ma canne étoit malhonnête , et qu'il ne me laisseroit pas passer. Je lui répondis qu'il m'étoit impossible d'avoir une canne sans lame , attendu que j'étois obligé de me retirer fort avant dans la nuit. Au surplus , ajoutai-je , pour rien au monde , je ne voudrois négliger les affaires de votre souverain et du mien , c'est-à-dire , du peuple ; et je mis ma canne devant le garde , en l'assurant que je m'en plaindrois. Comme vous , sire , je suis inviolable , et la constitution ne met de différence entre vous et moi , que le sacre. Vous avez de plus une garde selon la constitution , et un régiment suisse contre la constitution. Je suis votre serviteur , signé *** ».

M. Legendre. Comment donc ! un législateur , être serviteur du pouvoir exécutif ! . . .

M. ***. J'ai lieu de croire que ma lettre est parvenue au roi ; car telle est la réponse qui m'a été adressée par le ministre de l'intérieur : « Le roi , monsieur , ignoroit la défense dont vous vous plaiguez : le commandant de sa garde n'a pas donné de pareille

consigne. Il peut se faire que le commandant de sa garde nationale, l'ayant donnée pour les appartemens, les sentinelles lui aient donné extension pour l'entrée des Tuileries. Au surplus, on vient de placarder une affiche qui empêchera de pareils actes à l'avenir. Si vous voulez faire choix d'une autre canne, le montant vous en sera payé sur-le-champ. Je suis, etc. *Roland.* » J'ai répondu au ministre, en ces termes : « Puisque vous m'annoncez, monsieur, que l'ordre est donné de laisser passer les citoyens, armés de cannes, aux Tuileries, veuillez bien que je ne m'occupe plus de cette affaire, signé ***. »

Un frère anonyme : « Je demande la parole contre ces expressions de la lettre du ministre quidit, en parlant du roi, le commandant de sa garde nationale, etc... » On passe à l'ordre du jour. Un français, déserteur des drapeaux autrichiens, se recommande à la société : il exhibe un passe-port de Lille. Un frère dit qu'il a été bien souvent trompé sur des affaires de cette nature. Celle-ci est envoyée au comité d'administration. Il s'élève, vers l'entrée de la salle, une violente querelle entre un censeur et M. Desjardins. Celui-ci, sur la plainte du censeur, est nominativement rappelé à l'ordre. Le censeur dit que M. Desjardins l'a menacé de le mener loin. M. Legendre veut que M. Desjardins soit dorénavant examiné par les censeurs, attendu que c'est un moyen de le faire exclure de la société. M. Desjardins dit qu'étant dans une société d'hommes libres, il est dans une société d'hommes justes. Les deux champions se montrent le poing, et l'on passe au désordre du jour. M. Tallien, auteur de la pétition incendiaire de dix mille Français à l'assemblée nationale, annonce à la société, qu'hier son vice-président a été dénoncé, avec M. Billaud de Varennes, par la section des Gravilliers, au conseil général de la commune, pour avoir signé la pétition en question. Je ne suis point l'auteur de cette pétition, ajoute-t-il, quoique j'en avoue de tout mon cœur les principes ; mais nos adversaires ont été tellement confondus, qu'ils n'ont pas osé se remuer de dessus leurs bancs : nous devons notre triomphe à M. Patris. (Applaudissemens.) M. *Daubigny.* Si MM. Billaud de Varennes et Tallien sont envoyés à Orléans, mon paquet est fait : j'invite M. Pépin à faire le sien. (Plusieurs voix : et nous aussi nous ferons nos paquets.)

M. Mechin voudroit qu'au trimestre pro-

chain, aucun membre de la société ne pût recevoir sa carte, sans avoir justifié du paiement de ses impositions. M. Robertspierre veut détourner l'objet de cette question : M. Tallien l'appuie. Robertspierre s'élance à la tribune : M. Louvet somme le président de mettre la proposition aux voix. Le président répond que le tumulte est si grand qu'il ne l'a pas entendue : M. Louvet se lève : plusieurs voix : à bas ! à bas !... Tumulte épouvantable. M. Collot-d'Herbois veut qu'on censure le président. M. Tallien parle, on ne sait pourquoi, sur MM. Roucher et André Chesnier : M. Robertspierre se met en quatre pour obtenir la parole : chacun quitte sa place en grognant : le président se couvre ; silence très-bruyant : le président veut mettre aux voix. — Non, non. — Si, si. — Accordez-vous donc, messieurs ! — Ah bien oui ! —

M. Mendouze veut qu'au nom de la justice, M. Robertspierre soit entendu, et M. Robertspierre parle, parle, parle tant qu'il veut : il s'élève contre la proposition : je m'attends bien, dit-il, que je serai dénoncé par les auteurs de la liste civile, par tous les ennemis de la liberté, comme le défenseur de l'anarchie, des sans-culottes ; mais cela ne m'arrête pas, etc. Il débite un discours pompeux qui est souvent interrompu par des ah ! ah !... bravo ! bravo !... c'est bien dicté, oui !... ah ! que c'est beau !... Fidonc ! Non, non... Il n'est plus dans la question. Il y est ... etc. Enfin l'orateur demande qu'on passe à l'ordre du jour, et tous les frères lèvent leur chapeau en signe d'approbation. M. Méchin veut parler... Hu ! hu ! à bas !... M. Mechin se retire. Une foule d'orateurs demande la parole ; c'est M. Danton qui s'en saisit : vous avez entendu M. Robertspierre, messieurs ? eh bien, que dites-vous de sa vertu ?... Le temps n'est peut-être pas éloigné où il faudra tonner contre ceux qui attaquent, depuis trois mois, une vertu consacrée par toute la révolution, une vertu que ses ennemis d'autrefois avoient traitée d'entêtement et d'apreté, une vertu qu'ils n'avoient jamais calomniée comme ceux d'aujourd'hui ; une vertu.... (Plusieurs honorables membres secouent la tête à tant de vertu.) M. Collot-d'Herbois bayarde sur ses affaires domestiques : il dit des bêtises ; on l'applaudit, parce qu'on le trouve à l'ordre du jour. M. Mechin veut toujours répondre à M. Robertspierre : M. Merlin lui ferme la bouche : il me semble, dit ce dernier, qu'il y a un démon dans cette société, qui vient, tantôt

sous une forme , tantôt sous une autre , souffler le feu de la guerre civile.

Enfin on entend une députation du faubourg Saint-Antoine , qui vient faire sentir aux bons frères la nécessité d'éclairer le peuple par l'instruction publique , faite dans les chaires des églises , après le service divin. On applaudit à cette idée lumineuse ; puis les honorables membres se séparent à dix heures du soir , non sans s'être accablés sourdement d'invectives et de sottises de tout genre , et l'on ferme la pétaudière.

ASSEMBLÉE-NATIONALE-LÉGISLATIVE.

Séance extraordinaire du dimanche soir 13 mai 1792.

Le maire de la Rochelle fait un don patriotique de 50 mille livres. Des ouvrières de Paris viennent faire un discours et un don. D'après la petite lettre de M. Amelot, il y a pour 505 millions d'assignats de retirés de la circulation. Il en reste encore pour 1656 millions. M. Lukner écrit à l'assemblée pour la remercier du décret par lequel la nation le remercie : il prépare tout, avec le ministre, pour accélérer son départ. On lit plusieurs adresses. Le département du Bas-Rhin écrit que le régiment de Saxe, hussards, est passé tout entier chez l'ennemi. Cette perte, dit-il, ne doit pas affliger. Des jeunes gens de Strasbourg, formant le double des hommes qui sont désertés, se sont présentés pour les remplacer. — M. Jean de Brie demande des armes pour le département de l'Aisne ; on lui répond qu'il n'y en a pas.

M. Merlin annonce que tous les officiers du régiment de Berchigni, et plusieurs soldats, sont passés chez l'ennemi.

Séance du lundi 14 mai 1792.

Un grenadier, qui a combattu en Amérique, sous M. d'Estaing, et qui, en enlevant un drapeau à l'ennemi, a perdu un bras, demande que la pension de 150 liv. que lui faisait l'ancien gouvernement soit augmentée. Cette pétition sera rapportée sous peu de jours.

Le district de Clameci est encore agité par des troubles. — Dons patriotiques. De

jeunes citoyennes jurent, par l'organe d'un citoyen, d'être fidelles à la nation, à la loi, au roi et à leurs maris. Des éclats de rire accompagnent quelques commentaires indécoens. — Un curé, celui du Havre, vient, avec son épouse, donner à la barre un nouveau scandale. Il a été beaucoup applaudi.

On accorde 100 mille livres pour les pensions des jeunes Américains dont les parens ont été ruinés par le désastre de Saint-Domingue.

On a décrété l'impression d'un long discours de M. Lafond-Ladebat, sur les finances.

M. Servant, ministre de la guerre, est entré, et a pris la parole : après avoir confirmé la désertion du régiment de Saxe et d'une partie du régiment de Berchigni, « M. Kellerman, dit-il, qui m'a instruit de ces faits, ajoute qu'avant huit jours, il y aura 80 mille hommes réunis à Mayence, pour s'avancer sur nos frontières. Les trahîtres disent, en se targuant, qu'avant six semaines ils seront au centre du royaume. Il s'est manifesté une espèce d'insurrection dans le camp de Tiercelet. Le régiment Royal-Allemand a déserté, avec armes et bagage. (Voyez la lettre de notre correspondant de Metz.)

M. de Riccé, qui commandoit le camp, voyant les déhances du soldat, a donné sa démission. M. Crillon, qui a succédé à M. de Riccé, a été obligé de lever le camp et de ramener les troupes dans leur cantonnement. Il faut, messieurs, porter une loi sévère contre les officiers déserteurs et contre ceux qui donnent leur démission sans motif. Il faudroit aussi augmenter la somme que reçoivent les officiers pour leur équipement, et que leur paye soit servie en numéraire ou en rations. On ne peut rien avoir dans le département du Haut-Rhin sans argent : les maîtres des poste même refusent les assignats.

Que les administrateurs des postes soient destitués, dit M. Lasource, et qu'on les remplace par des patriotes. On passe à l'ordre du jour. On entend un discours de M. Cambon, et la séance est levée.

Pour 162 liv. en assignats on a 100 liv. en argent. Louis d'or, 18 liv. 10 sous.